

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« un an »

les mots :

« six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli nous nous opposons totalement à cette proposition de loi xénophobe qui souhaite aggraver l'accès au droit du sol déjà dérogatoire à Mayotte.

La situation socio-économique terrible dans laquelle se trouve Mayotte n'est pas de la faute des migrants mais bien de l'Etat. 77% de la population y vit sous le seuil de pauvreté, la moitié avec moins de 260 euros par mois. La vie y est bien plus chère qu'en hexagone et pourtant le SMIC ou

encore le RSA sont bien en deçà (le RSA est 2 fois moins élevé que dans l'hexagone par exemple). Les droits fondamentaux n'y sont pas respectés, l'accès aux services publics saturé. Même boire de l'eau y est un défi. L'Etat délaisse son 101ème département en entretenant un manque d'investissement chronique.

Regarder à côté en remettant la faute sur les migrants ne changera rien à cette situation intenable. D'autant plus que les lois restreignant le droit du sol à Mayotte n'ont pas d'impact sur les flux migratoires ! Dans une tribune commune, les professeurs de droit public Jules Lepoutre, Marie-Laure Basilien-Gainche et Serge Slama le résument bien : “L’attractivité de notre droit de la nationalité relève assez largement du mythe”. Le nombre de naissances de mères étrangères n’a pas baissé suite à la réforme de 2018 limitant le droit du sol à Mayotte : En 2022, sur 10 773 nouveau-nés à Mayotte, 8 101 avaient une mère étrangère, un chiffre en hausse de 14 % par rapport à 2018.

Les personnes en provenance des Comores ou de l'Afrique sont portées par une grande détresse et fuient la misère (le PIB des Comores est 8,5 fois inférieur à celui de Mayotte). Les mesures défendues par la droite ne feront que précariser ces personnes en les maintenant dans l'irrégularité. Ils subissent déjà aujourd’hui la haine de collectifs anti-immigration qui n’hésitent pas à bloquer l’accès à la préfecture, les empêchant de régulariser leurs situations et de faire valoir leurs droits.

Cette proposition de loi affaiblit la République et ses principes dans une vision excluante et xénophobe de la société qui est à l'opposée de ce que nous défendons.